
**VILLE DE
PROVINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MARDI 24 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 24 juin à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par Mme CANAPI M. BENECH, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. JIBRIL, conseiller municipal, par Mme BAALI-CHERIF M. PERCHERON, conseiller municipal, par M. GAUFILLIER Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA Mme MAHIEU, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE Mme DAMEME, conseillère municipale, par M. PATRON Mme ENAMA, conseillère municipale, par M. GRAJQEVCI Mme MORIN, conseillère municipale, par M. PERRINO Mme PINEAU-LUMONI, conseillère municipale, par Mme PETROFFE
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. JEUNEMAITRE

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	23.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	10.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 18.06.2025	

---oooOooo---

N° 2025.41

**DENOMINATION D'UN JARDIN PUBLIC
« JARDIN DES PROMENADES PROVINOISES »**

La séance continuant,

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20250624-DEL-2025-41-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

Le Maire expose au Conseil :

- Pour mémoire, le quartier de la rue des Bordes hébergeait un ancien jardin école créé en 1891 par la société d'horticulture.
- Dans le cadre du projet de la ceinture verte, cet espace a été totalement repensé et aménagé en un jardin public accessible à tous.
- Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la dénomination de cet espace.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

⇒ De donner son accord sur la dénomination de ce jardin public

« Jardin des promenades provinoises »

⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique TELERECOURS citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 26.06.2025 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 26.06.2025



Olivier Lavenka
Olivier LAVENKA